



Avril 2012

FONDATION DE FRANCE : LA GENEROSITE A L'ŒUVRE
Réduire son ISF en soutenant un projet solidaire

Contact presse :
Fondation de France - Charlotte de Lattre
T. 01 44 21 87 47 - charlotte.delattre@fdf.org

www.fondationdefrance.org

ISF : la générosité à l'œuvre

En 2011, près de 4500 personnes ont souhaité verser une part de leur Impôt de Solidarité sur la Fortune sous forme de don à la Fondation de France. Grâce à leur générosité, nous avons financé, à hauteur de 7,3 millions d'euros, des laboratoires de recherche et des projets de proximité portés par des petites associations de terrain qui agissent au plus près des besoins, notamment en matière d'insertion dans l'emploi, de lutte contre le décrochage scolaire ou d'accès durable au logement. Rappelons que les dons ISF bénéficient d'une réduction fiscale de 75%.

En 2012, la Fondation de France propose à ses donateurs, soit de soutenir l'un des 5 nouveaux projets proposés sur son site www.impot-solidarite.fr, soit de choisir la cause qui leur tient le plus à cœur pour faire acte de générosité sur le site www.fondationdefrance.org.

Un dispositif spécial ISF pour optimiser les choix et simplifier le don

En faisant un don pour un projet solidaire à la Fondation de France, les personnes assujetties à l'ISF bénéficient d'une réduction de 75 % du montant de leur don. Sur www.fondationdefrance.org une calculatrice leur permet de connaître en un seul clic le montant de leur déduction fiscale.

Les donateurs ont la possibilité d'effectuer leur don jusqu'au dernier moment et d'obtenir leur reçu fiscal dans un délai de 48h à 72h. Ils peuvent également contacter nos experts ou obtenir des informations complémentaires :

- via une **ligne téléphonique dédiée** : 01 44 21 31 60
- via le mail donateurs@fdf.org

Soutenir des actions concrètes et solidaires :

⇒ En choisissant un projet sur www.impot-solidarite.fr

Combattre les maladies cardio-vasculaires, soutenir le logement social, encourager un projet à dimension culturelle et sociale, contribuer à préserver notre patrimoine, éduquer à l'environnement, tels sont les cinq projets proposés en 2012 sur le site www.impot-solidarite.fr :

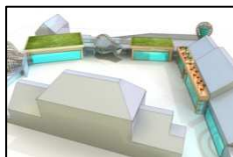
Recherche médicale - Combattre efficacement les maladies cardiovasculaires en soutenant l'équipe de Karine Clément au centre de Recherche des Cordeliers de Paris. **Objectif de financement : 120.000 €.**



Habitat - Permettre à des milliers de familles modestes de réaliser des économies grâce à un comportement éco-citoyen. **Objectif de financement : 50 000 €.**



Culture - Restructurer le bâtiment de l'école du village de Trébédan de façon à renforcer son rôle social et culturel. **Objectif de financement : 200.000 €.**



Patrimoine - Contribuer à préserver le patrimoine culturel français en finançant la restauration du Château de Sassenage (Isère). **Objectif de financement : 600 000€.**



Environnement - Eduquer au respect des équilibres entre l'homme et la nature par des bourses d'études. Pôle Branféré (parc animalier et école de la biodiversité) en Bretagne. **Objectif de financement : 200.000 €**



⇒ **En choisissant une cause sur www.fondationdefrance.org**

La diversité des causes que nous soutenons offre au donateur la possibilité d'agir dans le domaine qui lui tient le plus à cœur, parmi les trois champs d'action de la Fondation de France : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, éducation) et l'environnement.

En choisissant sa cause, le donateur a la garantie de l'affectation de son don à des projets suivis, expertisés, qui agissent au plus près des besoins et apportent des solutions concrètes notamment en matière d'insertion par l'emploi, de lutte contre le décrochage scolaire, de protection de l'enfance, d'aide aux personnes âgées ou encore d'accès durable au logement.



Réduire son ISF en donnant à la Fondation de France

Si vous êtes redevable de l'ISF, la loi TEPA vous ouvre droit à une **réduction d'ISF égale à 75% du montant de votre don** et limitée à 50 000 € (45 000 € en cas d'utilisation simultanée de la réduction pour don et de la réduction pour investissement dans les PME). Cela vous permet de **transformer une part non négligeable de votre ISF en un vrai geste de solidarité et de générosité**. Seuls les dons en numéraire ou les dons en pleine propriété de titres cotés ouvrent droit à cette réduction d'ISF. De plus, en cas d'excédent, aucun report n'est possible sur l'ISF des années suivantes.

Vous pouvez également réduire votre base taxable à l'ISF en effectuant au profit de la Fondation de France une **donation temporaire d'usufruit** respectant certains critères précis. Dans ce cas, le bien dont l'usufruit est donné voit sa valeur en pleine propriété soustraite de votre base taxable à l'ISF.

Les modalités de la réforme de l'ISF en 2012

L'impôt de solidarité sur la fortune a été réformé en juillet 2011 par la loi de finances rectificative pour 2011 avec une application dès l'ISF 2011. Le seuil de taxation est désormais fixé à 1,3 M d'€ et l'assiette de l'ISF n'est pas modifiée (abattements et exonérations).

Les nouveaux barèmes de l'ISF 2012

- Le barème est réduit à deux tranches : une tranche à 0,25% pour les patrimoines compris entre 1,3 M € et 3 M €, et une tranche à 0,5% pour les patrimoines supérieurs à 3 M €. La taxation à l'ISF sera donc applicable dès le 1^{er} euro.
- Le plafonnement de l'ISF est supprimé.
- Un mécanisme de décote est créé pour les patrimoines compris entre 1,3 et 1,4 M € et ceux compris entre 3 M et 3,2 M €. L'application de cette décote a pour effet de réduire l'impôt dû, respectivement à 1 500 € et à 7 500 €.

Les nouvelles modalités de déclaration

- **Pour les contribuables dont le patrimoine est compris entre 1,3 M d'€ et 3 M d'€**, la déclaration est remplacée par une simple mention dans la déclaration de revenu.

La date limite de dépôt de la déclaration papier est fixée au jeudi 31 mai minuit. Pour les contribuables qui choisissent de déclarer leur revenu par internet, la date limite dépendra du département de leur domicile fiscal : le 7 juin pour les habitants des départements 1 à 19, le 14 juin pour ceux numérotés de 20 à 49 et le 21 juin pour les autres.

L'envoi d'un reçu fiscal n'est pas obligatoire, **cependant les dons pris en compte pour l'ISF dû en 2012 sont ceux reçus entre le 1^{er} octobre 2011 et le jour de la date limite de déclaration.**

- **Pour les contribuables possédant un patrimoine supérieur à 3 M d'€** la déclaration reste applicable et devra être déposée au plus tard le 15 juin 2012.

Les dons pris en compte pour l'ISF dû en 2012 sont ceux reçus entre le 1^{er} octobre 2011 et le 15 juin 2012, et le reçu fiscal obligatoire pourra être envoyé dans un délai de 3 mois, soit jusqu'au 15 septembre 2012.

Contact presse : Fondation de France - Charlotte de Lattre
T. 01 44 21 87 47 - charlotte.delattre@fdf.org

Soutenir des actions concrètes et solidaires sur www.impot-solidarite.fr

Grâce à nos donateurs de nombreuses initiatives ont été réalisées en 2011, dont :

- le projet de recherche mené par l'équipe « Signalisation Hormonale et Cancers » du Professeur Vincent Cavallès à l'Institut de Recherche en Cancérologie de Montpellier pour développer de nouveaux traitements contre le cancer du sein, financé à hauteur de 50 000 €.
- le projet « P'tits Yeux, P'tites Oreilles », à Strasbourg, pour la prise en charge des enfants témoins de violences familiales, financé à hauteur de 40 000 €.

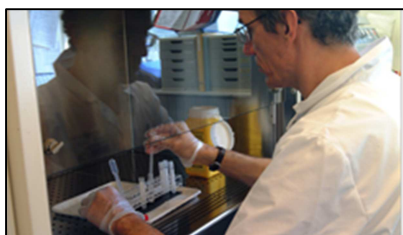
Les projets proposés cette année sur le site www.impot-solidarite.fr concernent la recherche médicale, le patrimoine, la solidarité, la culture et l'environnement, avec un objectif de financement allant de 50 000 € à 600 000 €. Ils ont été détectés, audités et suivis par les experts de la Fondation de France qui s'engagent sur leur qualité et leur impact. Le donateur a la garantie de l'affectation de son don au projet qu'il aura sélectionné ; il sera informé de l'avancée de celui-ci par la Fondation de France.

Recherche médicale

Projet : combattre les maladies cardiovasculaires

Objectif de financement : 120 000 €

Organisme soutenu : Centre de recherche des Cordeliers Paris VI, Inserm U 872, Equipe "Nutriomique"



En France, l'obésité est devenue un problème de santé publique : 10% de la population est actuellement obèse et une personne sur cinq le sera en 2020. Et l'obésité est un facteur majeur de risque de maladies cardiovasculaires (infarctus, attaque cérébrale ...).

Au centre de Recherche des Cordeliers de Paris, l'équipe de Karine Clément travaille sur un projet en 2 phases pour lutter contre les maladies cardiovasculaires :

- L'isolement de matières créées par la graisse située autour du cœur potentiellement dangereuses et l'évaluation de leurs effets sur les artères.
- L'étude des résultats du traitement chirurgical de l'obésité et de la prise d'Exenatide, (traitement contre le diabète) sur la diminution de la quantité de graisse autour du cœur

Investir dans ce projet permettra aux chercheurs de trouver de nouvelles cibles de traitement pour les complications cardio-vasculaires du diabète et de l'obésité.

Solidarité / Habitat

Projet : accompagner les familles modestes à changer leur comportement en matière d'éco-gestes

Objectif de financement : 50 000 €

Organisme soutenu : les Médiaterre



Le projet consiste à mobiliser 500 jeunes volontaires en service civique : les Médiaterre, pour inciter les familles aux revenus modestes à adopter des gestes éco-citoyens qui leur permettent de réduire à la fois leurs factures et leur empreinte écologique.

De nombreuses actions (animation dans les quartiers, visites de sites, formation) sont prévues pour accompagner les habitants dans une démarche éco-citoyenne, leur apporter des connaissances qui soient directement utilisables dans leur vie quotidienne et qui leur permettent de faire de réelles économies (limiter les emballages, trier ses déchets, économiser les énergies...).

Investir dans ce projet permettra à des milliers de familles de réaliser de réelles économies grâce à un comportement éco-citoyen.

Culture / action nouveaux commanditaires

Projet : restructurer le bâtiment de l'école du village de façon à renforcer son rôle social et culturel.

Objectif de financement : 200 000 €

Réalisation soutenue : la rénovation de l'école « Le blé en Herbe » par l'artiste Matalie Crasset



Située dans le village de Trébédan qui compte 400 habitants, l'école « Le blé en Herbe » accueille 64 élèves de la maternelle au CM2 répartis en trois classes. Dans le cadre de la restructuration des bâtiments, les maîtresses de l'école, des parents d'élèves, des élus et des anciens de la commune ont souhaité faire appel à un artiste afin de renforcer le rôle social et culturel de l'école au sein du village.

L'artiste choisie Matalie Crasset propose un projet fondé sur l'idée du partage et du développement durable : requalifier l'école sur le modèle des bâtiments passifs et modifier son niveau d'accessibilité pour qu'elle puisse accueillir non seulement les activités scolaires mais aussi les activités liées à la vie du village (bibliothèque, cyberespace, rassemblements, etc.).

Investir dans ce projet, c'est permettre au village de Trébédan de placer son école au centre de sa vie sociale et culturelle.

Patrimoine

Projet : contribuer à préserver le patrimoine culturel français

Objectif de financement : 600 000€

Réalisation soutenue : domaine de Sassenage - Isère



Edifié en 1662 au pied du Vercors et classé monument historique, le domaine de Sassenage, légué à la Fondation de France en 1971, est un fleuron du patrimoine culturel isérois et français. Mais pour assurer l'avenir et l'ouverture au public du domaine, de nombreux travaux coûteux doivent être entrepris très rapidement.

Investir dans ce projet, c'est contribuer à la sauvegarde du domaine de Sassenage : le Château, ses archives, ses décors intérieurs, l'Orangerie et le parc.

Environnement

Projet : éduquer au respect des équilibres entre l'homme et la nature

Objectif de financement : 200.000 €

Organisme soutenu : pôle Branféré - Morbihan, Bretagne



Créé au début du siècle dernier au cœur du Morbihan, en Bretagne, le pôle Branféré, légué à la Fondation de France, est devenu une entité unique en France, qui rassemble en un même lieu : un parc animalier et botanique et une école de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

Le soutien permettra de financer des bourses pour que l'école de la biodiversité accueille des enfants de tous les milieux sociaux.

Investir dans ce projet, c'est donner aux générations futures les clés d'un monde plus respectueux des équilibres entre l'homme et la nature.



Depuis 1969, la Fondation de France soutient des projets concrets et innovants qui répondent aux besoins des personnes face aux problèmes posés par l'évolution rapide de la société. Elle agit principalement dans trois domaines : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, formation) et l'environnement. Elle favorise également le développement de la philanthropie.

Elle aide les donateurs à choisir les meilleurs projets, conseille les fondateurs sur leur champ d'intervention et sur le cadre juridique et fiscal le plus approprié.

Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

NOTRE MISSION

- Etre le trait d'union entre les donateurs, les mécènes et les acteurs de terrain afin de permettre la réalisation de projets philanthropiques.

NOS MODES D'INTERVENTION

- Collecter et gérer des fonds, apporter une expertise dans la redistribution des dons aux causes prioritaires.
- Créer et accompagner le fonctionnement des fonds et fondations sous égide.
- Favoriser la générosité au-delà des frontières en recevant et redistribuant des dons transnationaux.

NOS ACTIONS

- Choisir les meilleurs projets dans toute la France et dans les pays où nous travaillons.
- Attribuer des subventions, prix et bourses.
- Apporter conseils et appui aux mécènes.

NOS VALEURS

- Mettre la personne au centre de nos actions en favorisant sa dignité, son autonomie, sa responsabilité et en lui donnant les moyens d'être acteur de sa vie.
- Privilégier le lien social en préservant et construisant des relations autour de la personne dans la famille, le quartier, avec les professionnels ou les associations.
- Respecter strictement les volontés de ceux qui nous font confiance.
- Garantir la rigueur et la transparence dans nos pratiques.

Les chiffres clés 2010

573 000 donateurs*
682 fonds et fondations individualisés sous son égide
127 millions d'euros consacrés à la sélection, la distribution et au suivi de
8 000 subventions, prix et bourses
7 délégations régionales
150 salariés et 506 bénévoles

www.fondationdefrance.org

* donateurs actifs sur 4 ans